

Une nouvelle voie collective pour augmenter le niveau d'activité physique et réduire les comportements sédentaires de la population canadienne

Date de publication : 5 octobre 2018

Source

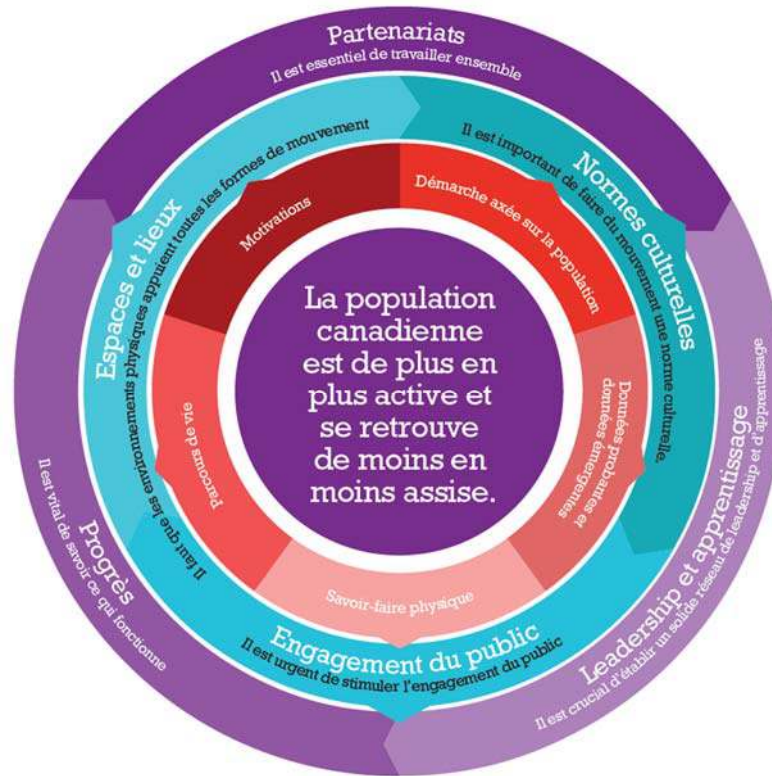
Agence de la santé publique du Canada (2018). **Une Vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs**. Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, 54 p.

Comme le soulignent les auteurs, *Une Vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs* est le premier appel à l'action de ce genre jamais lancé au Canada. Il s'agit de la première voie collective uniquement orientée vers l'activité physique et la sédentarité.

Cette Vision commune va dans le sens des buts et des objectifs d'autres cadres, stratégies et rapports nationaux, fédéraux et provinciaux en matière de sport, d'activité physique, de loisir et de santé (Politique canadienne du sport 2012, Cadre stratégique pour le loisir au Canada : Sur la voie du bien-être, Canada actif 20/20 : Une stratégie et un plan de changement pour accroître l'activité physique au Canada, etc.).

La Vision commune :

- s'articule autour de cing principes interdépendants essentiels à l'augmentation du niveau d'activité physique et à la réduction des comportements sédentaires (savoir-faire physique, parcours de vie, motivations, approche populationnelle et données probantes et émergentes);
- intègre un ensemble de six domaines d'intérêt pour des actions concertées (normes culturelles, engagement du public, espaces et lieu/x, partenariat, leadership ainsi que apprentissage et progrès).



La Vision commune se traduit par cette invitation à une démarche multidimensionnelle et interdépendante et doit être développée au moyen de plans d'action complémentaires élaborés par les gouvernements et par des organismes, des collectivités et des dirigeants non gouvernementaux.

Bref, la Vision commune est un document pratique pour promouvoir l'activité physique et réduire la sédentarité de la population canadienne, à l'échelle du quartier comme à l'échelle nationale, et ce, de façon concertée¹.

Marie-Pier Bélanger et Valérie Hervieux

¹ « Bien que le Québec ne soit pas opposé aux principes qui sous-tendent la Vision commune, il a ses propres programmes, plans d'action, objectifs et cibles en matière de promotion de l'activité physique et de mode de vie sain, des domaines relevant tous de la compétence du Québec. Le Gouvernement du Québec ne participe pas aux mesures fédérales, provinciales et territoriales dans ce domaine, mais il a accepté d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires avec d'autres gouvernements. » (p. 4).